

## Les principes de la République française

### Doc 1 Extraits de la constitution de la Vème République, 1958.

#### Préambule

Le Peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789...

#### Article 1er

La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

#### Article 2

(...) Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

#### Article 3

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

- 1- Sur quel ancien texte est fondée la constitution de 1958 ? De quand date-t-il ?
- 2- Quelles sont les quatre principes de la République française ?
- 3- Quel passage de la constitution fait de la France une démocratie ?
- 4- A qui appartient la souveraineté ?
- 5- Comment est-elle exercée ?

### Doc 2 La langue française, un facteur d'unité de la République

Art 111 : Et pour ce qu'il n'y ait pas de doute sur les mots latins contenus dans ces arrêts, nous voulons que dorénavant tous les arrêts et toutes les autres procédures, (...) contrats, testaments (...), soient prononcés, enregistrés en langage maternel français et non autrement.

Extraits de *l'ordonnance de Villers-Cotterêts*, par François Ier, 1539.

Art 2 : La langue de la République est le français (...)

Art 75-1 : Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France

Extraits de la Constitution de la Vème République

- 1- Qu'impose François Ier avec cette ordonnance ?
- 2- Donner 2 exemples de langues régionales parlées en France.

### Doc 3 Les Eglises sont séparées de l'Etat.

Art 1 La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes (...)

Art 2 La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte (...)

Extraits de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

### Doc 4 La loi du 15 mars 2004 sur la laïcité à l'école

Art L 141-5-1 : Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement (de manière très visible) une appartenance religieuse est interdit.

Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.

- 1- Que signifie la séparation des Eglises et de l'Etat ?
- 2- Comment s'applique le principe de laïcité à l'école ?